



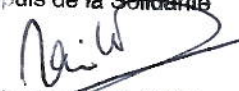
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2017

Publication : 08/09/2017

Direction de l'Offre Médico-Sociale
Délégation territoriale d'Alsace

La Directrice Etudes Finances
et Appuis de la Solidarité


Nathalie MAILLOT

Direction Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité

ARRETE CONJOINT

CD N°

/ ARS N°2017-1844

du 09 juin 2017

2017 00188

**portant renouvellement de l'autorisation par réduction de places
délivrée à l'EHPAD du Brand à TURCKHEIM
pour le fonctionnement de
l'EHPAD du Brand TURCKHEIM sis à 68230 Turckheim**

N° FINESS EJ : 680001096

N° FINESS ET : 680011434

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est**

**Le Président du Conseil départemental
du Haut-Rhin**

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment leur titre I respectif ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L. 313-1, L.313-3, L.313-5, L.314-3 ;

VU la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment le titre IV, chapitre III article 124 ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé (ARS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'ARS Grand Est, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU les circulaires DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 et DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013, relatives aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico sociaux ;

VU la circulaire DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014 (III-3°) relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico sociaux relevant de la compétence des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté conjoint de M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et de M. le Préfet du Haut-Rhin N° II-201-03 DDASS/N° 2003-00225 PSOL du 05/06/2003 fixant la capacité de l'EHPAD DU BRAND A TURCKHEIM à 83 places personnes âgées dépendantes ;

VU le rapport d'évaluation externe et documents annexes transmis à l'autorité compétente ;

VU le courrier DMS/OMS/n°01353/DT Alsace du 19/04/2017 actant la réouverture de 5 places et portant le nombre de places financées et autorisées à 79 places ;

CONSIDERANT que le renouvellement de l'autorisation est subordonné aux résultats de l'évaluation externe ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation externe réalisée dans la structure ne s'opposent pas au renouvellement de l'autorisation ;

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Offre médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département Du Haut-Rhin et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département Du Haut-Rhin ;

ARRETENT

Article 1^{er} : L'autorisation, visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, est renouvelée pour 79 places à l'EHPAD DU BRAND à TURCKHEIM, pour la gestion de l'EHPAD DU BRAND TURCKHEIM à Turckheim

Cette autorisation est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017.

Article 2 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : EHPAD DU BRAND A TURCKHEIM
N° FINESS : 680001096
Adresse complète : 1 IMP ROESCH 68230 TURCKHEIM
Code statut juridique : 21 - Etb. Social Communal
N° SIREN : 266800267

Entité établissement : EHPAD DU BRAND TURCKHEIM
N° FINESS : 680011434
Adresse complète : 1 IMP ROESCH 68230 TURCKHEIM
Code catégorie : 500
Libellé catégorie : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Code MFT : 41 - ARS TG HAS PUI
Capacité : 79 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
924 - Accueil pour Personnes Âgées	11 - Héberg. Comp. Inter.	711 - P.A. dépendantes	79

Article 3 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 79 places et est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux.

Article 4 : Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 5 : En application de l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental et du Directeur Général de l'ARS.

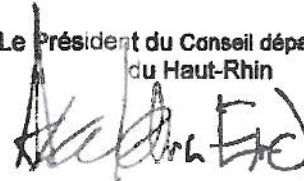
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 7 : Madame la Directrice de l'Offre médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département du Haut-Rhin et Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental du Haut-Rhin et dont un exemplaire sera adressé à Madame la Directrice déléguée de l'EHPAD DU BRAND A TURCKHEIM sis 1 IMP ROESCH 68230 Turckheim.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est,

Christophe LANNELONGUE

Le Président du Conseil départemental
du Haut-Rhin



Député du Haut-Rhin
Eric STRAUMANN